



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical  
du 31 mars 2006*

**Réunion du comité syndical  
du 31 mars 2006**

Le comité syndical du 31 mars 2006 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

**Assistaient à cette réunion :**

- M. Yves BUTEL
- M. Gilbert MATHON (présent à compter du rapport n° 10)
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Michel LETOCART
- M. Thierry HUET
- M. Christian THOMIRE
- M. Jean-Marie MACHAT

**Absents excusés :**

- M. Hubert HENNO
- M. Pierre MARTIN
- M. Philippe ARCILLON
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Dominique CAMUS, qui a donné pouvoir à M. WADOUX
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Guy DELAHAYE

**Participaient également à cette réunion :**

- M. Marc VOLANT
- M. Hubert FLANDRE
- M. Gérard DEFACQUE, représentant Mme PERRUCHOT
- M. Jacques THIBAUT
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Pascale SINGLE
- M. Thierry BALESSENT

## RELEVÉ DE DECISIONS

### 1 - Compte Administratif 2005 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte le compte administratif 2005 du budget principal du Syndicat Mixte par 10 voix pour, 1 abstention (M. VANSEVENANT) et une non participation au vote de M. LOTTIN.

### 2 - Compte Administratif 2005 – Budget annexe – ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte le compte administratif 2005 du budget annexe de la ZAC du Royon avec 11 voix pour et 1 abstention (M. VANSEVENANT).

### 3 - Compte Administratif 2005 - Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte le compte administratif 2005 de Destination Baie de Somme avec 11 voix pour et 1 abstention (M. VANSEVENANT).

### 4 - Affectation du résultat de l'exercice 2005 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 11 voix pour et 1 abstention (M. VANSEVENANT) d'affecter le résultat 2005 du budget principal du SMACOPI de la manière suivante :

#### Affectation du résultat

<b>A – B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement</b>	<b>585 824,01</b>
<b>1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2004 (si G en excédent) affectation obligatoire :</b>  * à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068) <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>  * affectation complémentaire en réserves (compte 1068)  * affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>585 824,01 €</b>
<b>2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2004 (si G en déficit) Déficit à reporter (ligne 002)</b>	

### 5 - Résultat de l'exercice 2005 – Budget annexe – ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 11 voix pour et 1 abstention (M. VANSEVENANT) d'affecter le résultat 2005 du budget annexe de la ZAC du Royon comme suit :

#### Affectation du résultat d'exploitation 2005

Virement à la section d'investissement	Résultats de l'exercice 2005	Restes à réaliser 2005		Solde restes à réaliser 2005	Chiffres 2005 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	<b>C</b>	<b>Dép : 0</b>	<b>D Néant</b>	<b>Réc-Dép = E</b>	<b>F = A+C+E</b>
	- 2,26 €	<b>Rec : 0</b>	<b>Néant</b>	<b>0</b>	<b>464 213,56 €</b>
<b>B</b>	<b>C</b>				<b>G = A – B + C</b>
Néant	2,26 €				<b>2,41 €</b>

**6 - Affectation du résultat de l'exercice – Destination Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 11 voix pour et une abstention (M. VANSEVENANT, d'affecter le résultat 2005 du budget de Destination Baie de Somme comme suit :

Affectation du résultat

<b>A – B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement</b>		
<b>1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2005 ( si G en excédent)</b>		
Affectation obligatoire :	564 573,22 €	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :		(Cpte N° 1068) 482 664,00 €
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
81* affectation de l'excédent reporté de fonctionnement ( ligne 002)	81 909,22 €	
<b>2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2005 (si G en déficit)</b>		
Déficit à reporter ( ligne 002)		

**7 - Budget Primitif 2006 – syndicat mixte**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte le budget primitif 2006 du Syndicat Mixte avec 12 voix pour et 1 abstention (M. VANSEVENANT).

**8 - Avances de fonds du budget principal vers le budget annexe – Modification des modalités de remboursement**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 11 voix pour et une abstention (M. VANSEVENANT), d'affecter le résultat 2005 du budget de Destination Baie de Somme comme suit :

Affectation du résultat

<b>A – B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement</b>		
<b>1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2005 ( si G en excédent)</b>		
Affectation obligatoire :	564 573,22 €	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :		(Cpte N° 1068) 482 664,00 €
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
81* affectation de l'excédent reporté de fonctionnement ( ligne 002)	81 909,22 €	
<b>2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2005 (si G en déficit)</b>		

**9 - Budget Primitif 2006 – Budget annexe – ZAC du Royon**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 12 voix pour et une abstention (M. VANSEVENANT), le budget primitif 2006 du budget annexe de la ZAC du Royon.*

**10 - Budget Primitif 2006 – Destination Baie de Somme**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 13 voix pour et 1 abstention (M. VANSEVENANT, le budget primitif 2006 de Destination Baie de Somme.*

**11 - Taxe de séjour – Modalités de répartition**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la répartition des sommes proposées pour l'année 2005 et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.*

**12 - Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique 2005 – Modalités de répartition**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve les montants de la dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique à répartir entre les communes et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.*

**13 - Valorisation de l'architecture balnéaire**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le plan de financement suivant :*

<b>Coût global</b>	<b>140 000 €</b>
Interreg IIIa (acquis)	57 540 €
Région Picardie	23 500 €
Conseil Général de la Somme (acquis)	23 500 €
Syndicat Mixte (dotation d'investissement pour la réalisation du film)	35 460 €

**RAPPORT D'INFORMATION**

**Partenariat avec le GEIQ Hôtellerie – Restauration de la Somme (Groupement des Employeurs pour l'Insertion et la Qualification)**